



Comité syndical du 04 décembre 2013

L'an deux mille treize, le quatre décembre à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de M. Joël BONIFACE.

Étaient présents :

M. Pas de représentants présents AIGNES ET PUYPEROUX
M. Charles AUDOIN AUBETERRE sur DRONNE
M. Michel MAZURIE BARDENAC
M. Régis CHALARD BAZAC
M. Joël JARNY BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE BONNES
M. Yves DUPUY BORS DE MONTMOREAU
M. Serge PITAUD BRIE / CHALAIS
M. Pas de représentants présents BROSSAC
M. Joël MOTY CHALAIS
M. Pas de représentants présents CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT CHAVENAT
M. Pas de représentants présents COURGEAC
M. Pas de représentants présents COURLAC
M. André THOMAS CURAC
M. Pas de représentants présents JUIGNAC
M. Cyril BRARD – Bernard CHAUVIT LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE Les ESSARDS
M. Pas de représentants présents MEDILLAC
M. Pas de représentants présents MONTBOYER
M. Alain DESERT – Jérôme DESERT MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Régis STEFANIAK – Jean Claude LACROIX NABINAUD
M. Serge LAURENT ORIVAL
M. Pas de représentants présents PILLAC
M. Joël BONIFACE RIOUX-MARTIN
M. Pas de représentants présents ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD St AMANT DE MONTMOREAU
M. Pas de représentants présents St AVIT
M. Pas de représentants présents St EUTROPE
M. Pas de représentants présents St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentants présents St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN St QUENTIN DE CHALAIS
M. William RICHARD St ROMAIN
M. Jean Philippe FAUVEL St SEVERIN
M. Jean Claude LAFAYE YVIERS
Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

Date de la convocation : 13 novembre 2013 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 18

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre de votants : 22

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. STEFANINI Emmanuel, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages et d'interventions liées au cours d'eau.
- Mme. NADAUD Géraldine, adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet.
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages, d'interventions liées au cours d'eau, ainsi que du secrétariat et du site internet, depuis le 01/10/2013.

**OBJET : Programme décennal d'entretien de la Tude et de ses affluents
Adoption de la neuvième tranche pour l'année 2014**

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que le programme décennal de travaux d'entretien de la Tude et de ses affluents prévoit d'engager la neuvième tranche pour l'année 2014 (délibération n° 297 du 15 mars 2005).

Il poursuit en rappelant que cette 9^{ème} tranche comporte plusieurs volets :

- * Les travaux d'entretien de la ripisylve sur trois affluents :
 - **Le ruisseau du Daguenet, le ruisseau de chez Gerbeau et L'Auzence : 9 180 mètres.**
- * la continuité écologique et la diversification des écoulements,
- * les travaux ponctuels de renaturation de berges, enlèvement d'embâcles ...,
- * les frais de procédures et de publicité...,
- * le chantier d'insertion (PASS SUD CHARENTE).

Ce programme a été estimé globalement à **84 970 € HT**. Il regroupe l'ensemble des postes de dépenses ci-dessus.

Monsieur le Président termine en précisant que cette neuvième tranche fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter dans sa totalité la 9^{ème} tranche du programme décennal d'entretien de la Tude et de ses affluents pour un montant de 8 4970 € HT,
- D'inscrire au budget primitif de l'année 2014 le montant de 10 1075,32 € TTC,
- De solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne et Fédération de la Pêche 16,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,
J. BONIFACE

